

Direction générale
de la recherche
et de l'innovation

Paris, le 16/10/2017

Service de l'innovation,
du transfert de technologie
et de l'action régionale

Département des politiques
d'incitation à la R&D

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

www.recherche.gouv.fr

DÉCISION D'AGRÉMENT

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts et l'article 49 septies I ter de son annexe III,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Vu l'avis favorable du Ministère de l'Economie,

Décide d'accorder l'agrément prévu au i du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les bureaux de style, à :

BERNADETTE SELLIER CONSEIL

(siren : 487735870)

94270 LE KREMLIN BICETRE

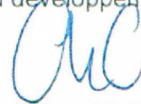
FRANCE

Cet agrément est accordé au titre des années : **2017,2018,2019.**

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation :

La cheffe du département des
politiques d'incitation à la recherche et
au développement



Christine COSTES